



Comité de Ski du Mont-Blanc - 2 bis Rue Paul Guiton - 74000 ANNECY

Tel : +33(0)4 50 23 30 88 - e-mail : info@ski74.fr - site internet : www.ski74.fr

Saison 2019/2020

Informations complémentaires

Gestion du fichier national des officiels

⇒ Si la licence est valide, seuls les brevets valides (1) dont une durée de validité a été fixée seront édités sur la licence (2020) et affichés sur le site de la FFS à compter du 15 octobre, rubrique [Fédération/Formation/Officiels]. C'est l'année de FIN DE VALIDITE qui est affiché sur la licence et sur le site de la FFS.

➤ Si la licence est valide, les brevets pour lesquels il n'y a pas de durée de validité fixée seront édités tout le temps sur leur licence et sur le site de la FFS la date indiquée sera '-'.

➤ Un officiel ayant obtenu son brevet ou effectué un recyclage durant la saison en cours pourra officier même si son titre n'est pas présent sur la licence. L'attestation qui lui est remise fait office de justificatif. Le brevet sera édité sur la licence la saison suivante après enregistrement au fichier national des officiels, sous couvert de l'envoi des résultats des examens auprès de Mr Michel PASCAL.

➤ Si on souhaite qu'un brevet valide ne soit pas édité sur la licence FFS on mettra comme année d'obtention du brevet « 1950 » en précisant le brevet concerné. Cela est valable pour tous les brevets. Exemple : Un DT International prend sa retraite : on lui mettra « DTI=1950 ».

➤ Un officiel qui ne prend pas de licence pendant une ou plusieurs saisons retrouvera ses fonctions, si elles sont validées, par le processus de remise à niveau prescrit, dès qu'il reprendra sa licence.

➤ Dans le cadre d'une nomination ou d'un recyclage d'un Délégué Technique (DTF) nous mettrons également à jour l'année du brevet de Juge de Compétition. Exemple : Un Délégué Technique a suivi une formation ou un recyclage en « 2019 » et son brevet de Juge de Compétition est de « 2013 », nous mettrons également « 2019 » à son brevet de Juge de Compétition.

- Dans le cadre d'une nomination ou d'un recyclage de l'unité de valeur « Chrono.Nord » nous mettrons également à jour l'année du brevet de « Chronométrateur ». **Pour suivre la formation de « Chrono.Nord. » il faut avoir le brevet de Chronométrateur.**

- Dans le cadre d'un recyclage du brevet de Chronométrateur ce dernier ne validera pas l'unité de valeur « Chrono.Nord ».

➤ L'année qui sera enregistrée pour un brevet sera l'année de la saison active de la licence FFS. Elle est définie par la date à laquelle l'officiel a obtenu son brevet (Exemple pour la saison 2019/2020 : si un officiel suit une formation et obtient son brevet entre le 15/10/2019 et le 14/10/2020 l'année qui sera saisie enregistrée sera « 2020 »).

➤ Les Moniteurs ESF licenciés FFS via le Syndicat des Moniteurs n'ont pas leurs brevets édités sur leur carte syndicale (mais il leur est possible de recevoir leur "Licence Carte Neige" par mail, en présentant au club de référence leur carte syndicale).

- Les coordonnées postales, emails et téléphoniques que nous vous communiquons proviennent du fichier des licenciés FFS. La mise à jour de ces informations peut être faite tout au long de la saison par le Club, le Comité ou la FFS. Ne manquez pas de demander à vos officiels de vérifier ces données auprès de leur club afin qu'il puisse les compléter et/ou les modifier.

NOUVEAUX BREVETS :

A compter de ce jour le brevet de Directeur d'épreuve de Saut et CN est retiré du fichier national et 2 nouveaux brevets sont rajoutés : Le Délégué Technique Régional Saut et CN (DTR) et le Juge Saut Régional (JSR). Le Juge Saut National (J) déjà existant sera identifié (JSF). Retrouvez toutes les informations concernant ces nouveaux brevets sur notre référentiel en ligne sur le site de la FFS :





Comité de Ski du Mont-Blanc - 2 bis Rue Paul Guiton - 74000 ANNECY

Tel : +33(0)4 50 23 30 88 - e-mail : info@ski74.fr - site internet : www.ski74.fr

<http://www.ffs.fr/federation/enseigner-le-ski/officiels> . (Pour être Juge Saut Régional il faut être Juge de Compétition et pour être Juge Saut Fédéral il faut être Juge Saut Régional. Pour être Délégué Technique Régional il faut être Juge de Compétition et pour être Délégué Technique Fédéral il faut être Délégué Technique Régional.)

L'Unité de Valeurs Nordiques (CHRONO.NORD) validera les Chronomètres ayant suivi le module de formation liés au traitement des formats de course Saut et CN.

Plusieurs documents utiles pour vos officiels sont à votre disposition sur le site de la FFS <http://www.ffs.fr/> (Fiche de contrôle, aide-mémoire pour les Juges de Compétition et Délégués Techniques, etc...). L'accès au téléchargement de ces documents peut être fait à partir de n'importe quelle discipline depuis la page d'accueil du site de la FFS en sélectionnant au menu de gauche : Compétitions – Téléchargements – puis choisir l'onglet « COMPLEMENTS ».

PS :

(1) **Les brevets seront valides pour la saison 2019/2020** si l'année d'obtention du brevet est :

➤ Supérieure ou égale à :

- « **2015** » pour les Juges de Compétition (JC),
- « **2015** » pour les Chronomètres (Chrono et Chrono.Nord),
- « **2018** » pour les Délégués Techniques FFS (DTF) (Hors Ski Alpin et Ski de Fond),
- « **2018** » pour les Délégués Techniques Régionaux (DTR) Saut,
- « **2017** » pour les Délégués Techniques Ski Alpin et Ski de Fond (DTF),
- « **2018** » pour les Juges à notation (J – JSF -JSR),

Rappel : Durée de validité des brevets :

- 5 ans pour le Juge de Compétition,
- 2 ans pour le Délégué Technique FFS (**Hors Ski Alpin et Ski de Fond**),
- 3 ans pour le Délégué Technique Ski Alpin et Ski de Fond FFS,
- 2 ans pour le Délégué Technique Régional Saut,
- 5 ans pour les Chronomètres (Chrono et Chrono.Nord),
- 2 ans pour le Juge National (à notation) en : Ski Freestyle – Snowboard – Saut
- 2 ans pour le Juge Régional (à notation) en : Saut (**Nouveau**)
- 2 ans pour les Juges et DTI Internationaux en : Saut

Tous les autres titres ont une durée de validité illimitée.

